

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 14
Présents : 9 puis 10
Votants : 10 puis 11
(1 pouvoir)
Absents : 5 puis 4
Exclus : 0

De la Commune de **SURTAINVILLE**
Séance du 14 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze novembre à vingt heures,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jérôme BONNISSANT, Maire.

Etaient présents : Mesdames Messieurs BONNISSANT J, LEGER C, LE BRUN B, NOËL C, SIMON F, SOREL G (à partir de 20 h 15), DUCHEMIN I, LE MOIGNE V, LEGER M, THOMINET O.

Absents :

Excusé représenté :

Mme LEMAÎTRE G qui a donné pouvoir à Mme LEGER C.

Excusés non représentés : Mr LEFEVRE T, Mme GOUJON C, Mr GINET P.

Date de convocation
07/11/2019
Date d'affichage :
29/11/2019

Un scrutin a eu lieu, Mr NOËL Cyril a été nommé secrétaire.

OBJET

Approbation
compte-rendu
conseil municipal

Le Maire demande aux membres si, après lecture, ils ont des observations à formuler sur le compte-rendu de conseil municipal du 19 septembre 2019 :

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu est adopté.

VOTANTS : 10 POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Même séance

Décisions du Maire

Le Maire rend compte de la décision prise par lui-même, à savoir :

N°2019-026 du 16/09/2019 – Marchés publics : contrat de maintenance du défibrillateur de la salle polyvalente - Budget COMMUNE – société SCHILLER : 6, rue Raoul Follereau – 77600 BUSSY SAINT GEORGES, pour un montant TTC de 133.44 €.

N°2019-027 du 20/09/2019 – Marchés Publics : contrat de maintenance site internet du camping municipal « Les Mielles » - Budget annexe du camping – société DALTONER : 915, rue Louise Michel – Zone Neptune – 50000 Saint-Lô, pour un montant HT de 958.48 € soit TTC 1 150.18 €.

N°2019-028 du 26/09/2019 – Marchés Publics : mise en place des réseaux souples de l'éclairage public du giratoire sur la route du Brisay – RD 117 – Budget Commune – MASTELLOTO SAS, 14 rue Lech Walesa – BP 309 – Equeurdreville – 50120 CHERBOURG-EN-COTENTIN, pour un montant HT de 6 990.00 € HT soit TTC 8 388.00 €.

N°2019-029 du 21/10/2019 – modification de l'actualisation des tarifs pour 2020 du camping municipal.

N°2019-030 du 21/10/2019 – modification de l’actualisation des tarifs pour 2020 des gîtes vacances.

N°2019-031 du 04/11/2018 - Délivrance d’une concession columbarium dans le cimetière de Surtainville - Mme LAMOTTE Geneviève - concession columbarium caverne n°03, pour une durée de 50 ans à compter du 28 octobre 2019, pour un montant de 300.00 €.

Même séance

Acceptation Fonds de
Concours de la CAC
Giratoire
=====

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la demande de fonds de concours sollicitée le 25 octobre 2018 pour l’aménagement d’un giratoire sur la RD 117, auprès de la Communauté d’Agglomération du Cotentin,

Vu, la délibération du conseil communautaire du 20 décembre 2018 décidant d’attribuer à notre Commune un fonds de concours d’un montant de 44 083 € pour la réalisation du projet d’aménagement du giratoire.

Vu, l’exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l’unanimité :

- Décide d’accepter le fonds de concours de la Communauté d’Agglomération du Cotentin en vue de participer au financement des travaux d’aménagement du giratoire sur la RD 117, à hauteur de 44 083 €.

VOTANTS : 10 POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Même séance

Arrivée de Mme SOREL Gisèle

Acceptation fonds de
Concours de la CAC
Aménagement du Bourg
=====

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la demande de fonds de concours sollicitée le 25 octobre 2018 pour l’aménagement du Bourg, auprès de la Communauté d’Agglomération du Cotentin,

Vu, la délibération du conseil communautaire du 20 décembre 2018 décidant d’attribuer à notre Commune un fonds de concours d’un montant de 150 000 € pour la réalisation du projet d’aménagement du Bourg.

Vu, l’exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l’unanimité :

- Décide d’accepter le fonds de concours de la Communauté d’Agglomération du Cotentin en vue de participer au financement des travaux d’aménagement du Bourg, à hauteur de 150 000 €.

VOTANTS : 11 POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Même séance

Garage derrière
l’école -
Fixation du loyer
=====

Lors de la réunion de conseil municipal du 19 septembre 2019, il a été évoqué que le logement communal situé au : 33 route du Brisay - 50270 SURTAINVILLE a été cédé à la Communauté d’Agglomération du Cotentin afin de réaliser la rénovation du groupe scolaire. Par conséquent, le garage qui était loué avec cette habitation est actuellement vacant.

Après renseignements pris, le maire propose un loyer mensuel de 50.00 €.

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité, fixe le montant du loyer mensuel du garage n°3, d’une contenance de 25 m², situé derrière l’école à 50.00 € (cinquante euros).

VOTANTS : 11 - POUR : 10 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 1

Même séance

Réalisation du
Cheminement
Piétonnier

Vu, la délibération n°CM2018-127 du 13 décembre 2018 décidant de réaliser le revêtement de couche de surface du chemin piétonnier, sur la RD 117 en agglomération, Route du Brisay, de la mairie jusqu'à l'école et de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2019 pour ce projet,

Vu, les crédits inscrits au budget principal 2019, voté le 21 mars 2019,

Vu, la lettre de la Sous-Préfète de Cherbourg reçue le 23 octobre 2019, nous informant que notre demande de subvention DETR 2019 ne pouvait pas être honorée suite à un avis défavorable de la DDTM,

Malgré le refus du versement de cette subvention de 3 770 €, le Maire informe le conseil municipal que les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux sont inscrits au budget Commune 2019 et propose de procéder à cette réfection cette année.

Ceci entendu, après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le maire ou son représentant à lancer les procédures de consultation selon le code de la commande publique,
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la présente décision.

VOTANTS : 11 POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 3

Même séance

Camping :
Compte-rendu
Commission

Mme LEGER Colette donne le compte-rendu de la commission camping qui a eu lieu le 4 novembre 2019 au sujet du projet de transfert des 21 mobil-homes de l'AIE., à savoir :

- il a été demandé à l'AIE le versement d'un montant forfaitaire de 10 500 € (21 x 500 €) afin de pouvoir réaliser des travaux nécessaires avant de les relouer,

- L'aménagement des mobil-homes avec la fourniture de sommiers et de matelas par l'AIE.

- Maintien des tarifs de l'AIE uniquement pour les travailleurs EPR en place avant le 31 décembre 2019.

- Pour les réservations des bungalows faites à partir du 1^{er} janvier 2020 par les travailleurs EPR, la Commune exige que les charges (électricité, eau et taxe de séjour) soient facturées en supplément du loyer.

- Actuellement ces mobil-homes sont loués sans vaisselle, literie et télé. Mme LEGER Colette propose d'aménager 5 mobil-homes pour les travailleurs et 5 mobil-homes en Tourisme (avec des travaux d'embellissement pour un montant d'environ 4 000 € par mobil-home), avec des tarifs de location plus élevés.

Proposition de tarifs

Tarifs des différentes catégories à compter du 01/01/2020

MOBIL-HOME TRAVAILLEUR NON ÉQUIPÉ			
Occupant avant le 31/12/2019		Occupant à partir du 01/01/2020	
MH individuel	MH famille	MH individuel	MH famille
105 € TTC/semaine	72 € TTC/Pers/semaine	90 € TTC/semaine	60 € TTC/semaine
ou 420 € TTC/mois	288 € TTC/Pers/mois	360 € TTC/mois	240 € TTC/mois
Charges comprises (électricité,eau,taxe séjour)		+ charges (électricité,eau,taxe séjour)	

MOBIL-HOME TRAVAILLEUR ÉQUIPÉ	
Occupant à partir du 01/01/2020	
MH individuel	MH famille
120 € TTC/semaine	80 € TTC/Pers/semaine
+ Charges (électricité,eau,taxe séjour)	

Equipements à prévoir :

- Vaisselle,
- Four micro-onde,
- Cafetière,
- Protection matelas, couette et oreillers,
- Télévision,
- Wifi (sous forme ticket à définir).

MOBIL-HOME TOURISME 4 OU 2 PERSONNES Tarif par semaine	
Haute saison	300.00 € TTC
Moyenne saison	200.00 € TTC
Basse saison	100.00 € TTC

Mme LEGER Colette demande si le projet de transfert des 21 mobil-homes de l'AIE vers la Commune présenté ce soir convient au conseil municipal afin de continuer les discussions pour l'établissement de la convention qui sera présentée lors de la prochaine réunion.

Elle demande également si elle peut continuer l'étude pour la réfection des mobil-homes, à savoir :

- 11 mobil-homes loués aux travailleurs EPR,
- 5 mobil-homes équipés avec de la vaisselle, literie, qui seraient loués aux travailleurs EPR,
- 5 mobil-homes avec des travaux d'embellissement et équipés de vaisselle, literie, et télé, qui seraient loués aux vacanciers.

Après avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable.

VOTANTS : 11 POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Même séance

Demande subvention SAG les Pieux Le maire donne lecture d'une demande de subvention de l'Association SAG canton des Pieux afin de supporter le déficit jusqu'à la fin de l'année.

En effet, cette association avait signé une convention pluriannuelle du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2019 avec la Communauté de Communes des Pieux pour la mise en place d'un service de transport de proximité dénommé « Taxi SAG » à destination des personnes âgées ou en situation de handicap.

Au 1^{er} janvier 2019, avec les évolutions territoriales, cette convention a été transférée par la Communauté d'Agglomération du Cotentin à la Commune de Flamanville. Mais le montant de la subvention de 11 570 € versée en 2019 ne comble pas les dépenses réalisées (déficit de 5 200.68 €).

Par conséquent, afin de prendre en charge le déficit, et d'assurer le service de septembre à décembre 2019, le SAG du canton des Pieux a besoin du versement d'une subvention de 13 430 € de la part de l'ensemble des 15 communes du canton des Pieux.

La répartition de cette subvention par la règle de la population DGF 2018, fait ressortir un montant de 1 344 € pour la Commune de Surtainville.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement 2019 pour un montant de 1 344 € au SAG du canton des Pieux,
- d'autoriser le maire à procéder à son versement.

VOTANTS : 11 POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Même séance

Questions diverses **Protection des dunes**

Le maire informe le conseil municipal que les deux demandes de subventions sollicitées pour procéder à l'installation de ganivelles pour un montant de 20 140.08 € afin de protéger les dunes, ont été accordées :

- Subvention AFITF 2019 de la DDTM à hauteur de 80 % soit la somme de 16 112.06 €,
- Subvention du Conseil Départemental de la Manche à hauteur de 20 % soit la somme de 4 028.02 €.

Etant donné que la réponse du Conseil Départemental a été reçue que le 18 octobre 2019, la commande des fournitures n'a été faite que fin octobre 2019 ainsi que la planification des travaux avec la société ASTRE Environnement.

Entretemps, la Sous-Préfète de Cherbourg a adressé un courrier reçu le 29 octobre 2019, nous demandant les documents attestant le paiement des travaux réalisés, en précisant que cette opération devra impérativement être soldée avant la clôture de l'exercice comptable 2019.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'envoyer une lettre de réponse afin de l'informer des motifs du retard d'exécution de ces travaux.

Plaisanciers pêcheurs

Dans la perspective d'une recherche de solutions concernant la circulation et le stationnement des tracteurs de plaisanciers pêcheurs sur la plage de Surtainville, le Préfet de la Manche a adressé un courrier sollicitant un état des lieux des pratiques observées sur notre Commune ainsi qu'une première proposition de solutions de stationnement des tracteurs sur la plage. Le maire a adressé au Préfet une proposition fin octobre qui comprend deux aires de stationnement au niveau des brèches du « Brisay » et de « L'église ».

Demande des anciens combattants

Le maire fait part que l'association des anciens combattants de Surtainville qui organisera la manifestation cantonale pour les 15 communes le vendredi 8 mai 2020, sollicite la Commune pour refaire les lettres du monument aux morts ainsi que la dorure des chaînes.

De plus, il est de tradition que la municipalité offre le vin d'honneur à l'issue de cette cérémonie.

Le conseil municipal y est favorable.

Même séance

Observations diverses

=====

- Mme LE BRUN Bernadette donne un compte-rendu du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin qui s'est tenu le 24 septembre 2019. Elle précise certains points :
 - la réévaluation du FPIC 2017 sollicitée par la CAC et qui a été prise en compte dernièrement par la Préfecture de la Manche,
 - Pour les attributions de fonds de concours accordés par la CAC, les communes peuvent obtenir un acompte de 50 % dès lors que le maître d'ouvrage peut justifier 50 % des dépenses réalisées (à partir de la somme de 3 000 €).
- Mr SIMON Francis revient sur l'état des vestiaires qui a été débattu lors de la dernière réunion de conseil. Il s'est rendu sur place le 20 septembre 2019 et a constaté qu'ils étaient propres.
- Mme LE BRUN Bernadette invite le conseil municipal au salon du livres organisé par Marie-Madeleine LEBARBENCHON qui aura lieu le samedi 30 novembre 2019 de 10 h 30 à 17 h 30 à la salle de l'Avenir située : 17 route de la Grotte à Surtainville.
- Mme SOREL Gisèle signale qu'il y a des trous dans la descente partant de la route du Pou vers le terrain de loisirs de la Mare des Laguettes. Elle demande également où en est l'étude sur la sécurisation de la route de Clibec, au niveau du village.
- Mme DUCHEMIN Irène demande des informations sur les déchets stockés sur la propriété de Mr et Mme GIBIERGE Frédéric.
- Mme LE MOIGNE Vanessa demande si des inondations ont eu lieu sur le territoire de la Commune. Le maire signale qu'il y a eu des maisons inondées au niveau de la route du Bas Hamel lieu-dit « le Ruisseau » et route des Vertes Fosses au lieu-dit « Hameau Pouchin ».
- Mme DUCHEMIN Irène demande au maire s'il se représente aux prochaines élections municipales. Il répond que pour l'instant il n'a pas pris de décision.

La séance est levée à 22 h 30

Délibéré à Surtainville, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire
Jérôme BONNISSENT



